

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 10 JUIN 1875.

---

### **Rapport de la Commission de l'Intérieur, chargée d'examiner le Projet de Loi qui distrait le hameau de Versailles, dit Quartier de la Sta- tion, de la commune de Buvrines, pour le réunir à la ville de Binche.**

*(Voir les Nos 164 et 189 de la Chambre des Représentants, et le N° 75 du Sénat.)*

---

Présents : MM. le Comte LOUIS DE MÉRODE, le Vicomte ALBERIC DU BUS DE GISIGNIES, le Baron DE SELYS LONGCHAMPS, CASIER DE HEMPTINNE, GRANDGAGNAGE et D'OMALIUS D'HALLOY, Président-Rapporteur.

#### **MESSIEURS,**

Une station de chemin de fer ayant été établie près de la ville Binche, il s'est formé aux alentours un hameau qui se compose maintenant de 27 maisons et de 115 habitants ; mais ce hameau, qui touche à ville de Binche, dépend de la commune de Buvrines, dont le chef-lieu est à plus de trois kilomètres, ce qui présente beaucoup d'inconvénients, tant pour les relations des habitants que sous le rapport de la police, qui ne peut être convenablement exercée par l'administration communale de Buvrines. Aussi les principaux habitants du hameau ont-ils sollicité leur réunion à Binche.

L'administration communale de Buvrines s'est naturellement opposée à la séparation en insistant principalement sur la perte financière qu'elle éprouverait ; mais le Conseil provincial du Hainaut a reconnu que la séparation devait être prononcée, moyennant toutefois que la ville de Binche renoncât à toute réclamation sur les biens communaux de Buvrines et s'engageât à payer, pendant six années, à la commune de Buvrines une redevance que la Chambre des Représentants a fixée à la somme annuelle de 840 francs, conditions qui ont été acceptées par l'administration communale de Binche.

La Commission de l'Intérieur reconnaissant aussi qu'il est nécessaire de réunir le hameau de Versailles à la ville de Binche, a l'honneur de proposer au Sénat d'approuver le Projet de Loi qui prononce cette réunion.

*Le Président-Rapporteur,*

**J.-J. D'OMALIUS.**